

# PROCES VERBAL DE SÉANCE

## DU JEUDI 09 FEVRIER 2017 – 15H30

### SALLE DE RÉUNION SM PAYS PROVENCE VERTE 83170 BRIGNOLES

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. FABRE M. GUIOL M. GROS M. BREMOND M.CONSTANS M. LATZ M. SAULNIER M. PALUSSIÈRE M. PERO Mme LANFRANCHI D. M. BOURLIN Mme PADOVANI	M. LAUMALLIER Mme D'ANDREA M. FREYNET M. ARTUPHEL	C.C.C.V.	M. LONGOUR Mme ALTARE M. SIMON	M. PELLEGRINO
			S.M.Z.V.	M. SALMERI M. PHILIBERT M. MASSAL Mme PHILIBERT B. M. ROUSSELET	M. BOCCALETTI
			S.M.H.V.	M. VERAN	

*Absents excusés :*

- *Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Messieurs Philippe DROUHOT, Jean-Pierre MORIN et Gilles RASTELLO,*
- *Communauté de Communes Cœur du Var : Messieurs Claude PONZO, Thierry BONGIORNO, Christian DAVID, Bernard FOURNIER et Gabriel UVERNET,*
- *Syndicat Mixte de la Zone du Verdon : Monsieur Hervé CHATARD*

**Monsieur le Président** ouvre la séance et accueille les différents délégués qui se présentent à tour de rôle.

Il rappelle ensuite que, conformément à ses statuts, le SIVED NG s'est substitué de plein droit :

- Pour l'exercice de la compétence « **collecte et traitement des déchets** » :
  - ↳ À la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV)  
Sur tout son périmètre.
- Pour l'exercice de la compétence « **traitement des déchets** » :
  - ↳ À la Communauté de Communes Cœur du Var (CCC),
  - ↳ Au Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV),
  - ↳ Au Syndicat Mixte du Haut-Var (SMHV),  
Sur tout leur périmètre.

**Monsieur le Président** évoque également la situation du SMHV qui aurait l'intention de se retirer du SIVED NG. Il propose d'acter cette sortie lors du prochain comité syndical, si le SMHV s'exprime en ce sens d'ici là.

En dernier lieu, **Monsieur le Président** précise que l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Ginasservis rencontre actuellement des difficultés (suspension d'activité jusqu'à nouvel ordre) et qu'à ce titre, le SIVED NG doit, pour l'instant, assumer un surcoût lié au traitement des déchets du territoire de la Zone du Verdon dans un site dûment autorisé.

C'est d'ailleurs pour pouvoir honorer une partie de ces dépenses qu'il a été nécessaire de réunir le comité syndical alors que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte n'a pas encore confirmé ses délégués.

Il est ainsi rappelé que les dépenses actuelles et nouvelles sont prises en charge par les fonds propres du SIVED NG sans qu'aucune participation des membres ne puisse être perçue et ce, jusqu'à l'installation de la nouvelle assemblée.

Concernant le retrait du SMHV, **Monsieur VERAN** indique que les quatre communes (Carcès, Cotignac, Entrecasteaux et Montfort sur Argens) sont en désaccord avec la position du SMHV. Il ajoute également que si le SMHV va au bout de sa démarche, ces quatre communes demanderont vraisemblablement à sortir du SMHV. La compétence « collecte et traitement des déchets » sera alors, de fait, reprise par le SIVED, via la Communauté d'Agglomération.

## **1 SIGNATURE D'UN AVENANT CONCERNANT LE MARCHÉ DE PRESTATIONS POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE 12 LOTS : LOT N°4 – TRAITEMENT :**

### **a) Augmentation du volume financier du marché**

Comme indiqué précédemment, **Monsieur le Président** rappelle que le SIVED NG est devenu gestionnaire de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Ginasservis, située sur le territoire de la zone du Verdon. Fin novembre 2016, le site a fait l'objet de 2 arrêtés préfectoraux, l'un portant sur une régularisation de sa situation administrative et l'autre visant la suspension de son activité à compter du 23 novembre 2017. Le SMZV disposait alors d'un délai d'un mois pour apporter une réponse au Préfet. Le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV), qui en était l'exploitant jusqu'au 31 décembre 2016, a sollicité un recours gracieux auprès des services de la préfecture qui n'a pas donné suite.

Face à l'urgence de la situation, le SIVED NG a pris la décision, **à compter du lundi 16 janvier 2017**, de réorienter les déchets entrants vers un site dûment autorisé. Ce détournement se fait en collaboration avec le SMZV qui reste, pour sa part, compétent pour organiser les opérations de transfert et de transport.

Afin de rester dans le cadre du code des marchés publics, et sans pouvoir attendre l'installation de la nouvelle assemblée délibérante (soumise à la confirmation des délégués par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte), il devient indispensable de prendre un avenant.

Les dépenses supplémentaires à engager sont de **455 400,00 € HT** (TGAP et TVA en sus) pour une quantité de **6 152 tonnes à traiter au prix unitaire de 74,02 € HT**.

Cette dépense supplémentaire représente une augmentation de **4,95%** par rapport aux dépenses qu'aurait effectuées le SIVED NG sur toute la durée d'exécution du lot concerné (période de reconduction comprise, de 2011 à 2017) soit 9 200 000,00 € HT.

$$455\ 000\ € / 9\ 200\ 000\ € \times 100 = 4,95\%$$

Les tonnages supplémentaires traités seront dirigés vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) à Toulon pendant la période où le « vide de four » est le plus important (généralement de novembre à mars) ou vers une ISDND (le Balançon au Cannet des Maures ou Roumagayrol à Pierrefeu du Var) durant les autres périodes.

### **b) Création d'un prix nouveau**

Actuellement, le SIVED NG dispose de plusieurs prix pour le traitement de ses déchets ménagers :

- Pour le traitement (hors TGAP) des déchets ménagers et assimilés sur l'ISDND du Balançon au Cannet des Maures : 74,02 € HT (prix révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2017),

- Pour le traitement (hors TGAP) des encombrants sur l'ISDND du Balançon au Cannet des Maures : 74,02 € HT (prix révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2017),
- Pour le traitement (hors TGAP) des déchets ménagers et assimilés sur l'UVE à Toulon : 73,94 € HT (prix révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2017)

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et afin de pouvoir utiliser dans les mêmes conditions une autre ISDND dûment autorisée, il est prévu de créer le prix nouveau suivant :

- Pour le traitement (hors TGAP) des déchets ménagers et assimilés sur l'ISDND de Roumagayrol à Pierrefeu du Var : **74,02 € HT**

***Le Comité Syndical, après avoir délibéré,  
et à l'unanimité des membres présents,***

- Approuve les dispositions techniques et financières exposées ci-avant et consistant en :
  - ↳ L'augmentation du volume financier du marché à hauteur de 4,95%,
  - ↳ La création d'un prix nouveau,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 correspondant avec le groupement PIZZORNO/VALTEO,
- Précise que les crédits afférents à cette dépense seront inscrits dans le budget primitif 2017 et suivants.

**DIVERS**

- Décision prise dans le cadre des délégations du Président :

NUMÉRO	OBJET DE LA DÉCISION	ATTRIBUTAIRE(S) DESTINATAIRE(S)
2016-12-02	<u>Avenant au Contrat pour l'action et la Performance d'Eco-Emballages :</u> Changement de mode de traitement avec récupération de métaux	ECO-EMBALLAGES

Avant de clore la séance, **Monsieur le Président** remercie tous les membres présents, pour s'être déplacés pour ce comité syndical extraordinaire, d'autant qu'il intervient avant l'élection de la nouvelle gouvernance (Président et Vice-Présidents) et rappelle les deux grands chantiers à venir :

- La poursuite du projet TechnoVar (acquisition du foncier pressenti, lancement des études préalables puis de la Délégation de Service Public, du marché de communication afférent...)
- La remise à niveau de l'ISDND de Ginasservis qui reste une partie intégrante du projet TechnoVar.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 16h30

